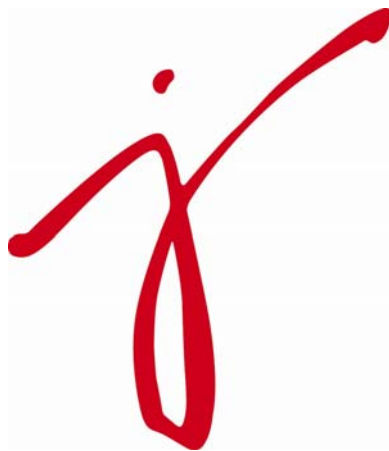




Des actions pour la jeunesse

Mémoire présenté par

La Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec

Dans le cadre de la consultation sur la
Stratégie d'action jeunesse 2005-2008

Juin 2005



« Toutes les ressources possibles doivent être mises en place afin que la société n'échappe pas un seul jeune. Celui-ci devrait se retrouver dans le système scolaire, sur le marché du travail ou dans le milieu communautaire, afin qu'il puisse bénéficier de tous les services que nous pouvons lui offrir, et qu'il puisse se développer pleinement et ainsi contribuer au façonnement de la société québécoise. »

-Jean Charest

Mars 2003

2005 – Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec

Montréal

4364, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2J 2L1

T. 514.288.4364 | F. 514.288.9455 | SF. 1.800.361.1047 | Courriel : cj@plq.org

Québec

1535, chemin Ste-Foy, bur. 120, Québec (Québec) G1S 2P1

T. 418.688.8910 | F. 418.688.1416 | SF. 1.800.463.1416 | Courriel : cjquebec@plq.org

www.plq.org/cj

La Commission-Jeunesse

La Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec regroupe tous les membres-jeunes du PLQ qui sont âgés entre 16 et 25 ans et détient 33 1/3 % des voix dans toutes ses instances. Elle constitue l'aile jeunesse ayant le plus grand pouvoir décisionnel au sein d'un parti politique canadien. Sa mission : assurer la participation des jeunes et la représentation de leurs intérêts au PLQ.

Contexte

Une consultation basée sur de bonnes orientations

La Commission-Jeunesse présente ce mémoire dans le cadre de la consultation lancée par le gouvernement du Québec sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008. En 2002, le Chef du Parti libéral du Québec, monsieur Jean Charest, alors Chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale avait mandaté la Commission-Jeunesse afin qu'elle rédige les priorités d'action politique pour les jeunes du Québec du PLQ. Ce document s'inscrivait dans la foulée du programme électoral du PLQ intitulé *Un gouvernement au service des Québécois*, dévoilé en septembre 2002. Il constituait donc la politique officielle du PLQ en matière de jeunesse. La Commission-Jeunesse avait alors identifié cinq grandes orientations afin d'aider le gouvernement du Québec à cibler les actions à entreprendre pour que les jeunes puissent mieux vivre au Québec. Il s'agit de l'éducation, l'accès au travail, la santé, l'implication des jeunes et l'environnement. Les cinq grandes orientations retenues par le gouvernement du Québec pour cette consultation sur la Stratégie d'action jeunesse étant fortement inspirées directement du travail et des choix politiques des jeunes militants du PLQ, la Commission-Jeunesse se devait de participer activement à cette consultation.

Ce mémoire a donc été rédigé en tenant compte de prises de position et de résolutions politiques adoptées par les différentes instances de la Commission-Jeunesse au cours des dernières années, ainsi qu'à partir des engagements électoraux pris par le Parti libéral du Québec en matière de jeunesse en vue de la campagne électorale de 2003.

Un « momentum » exceptionnel pour la jeunesse québécoise

Il est important de souligner que, depuis l'élection du gouvernement libéral, la responsabilité du dossier jeunesse relève directement du Premier ministre. Cette tradition libérale instaurée par Robert Bourassa permet d'assurer une progression optimale des dossiers qui concernent les jeunes du Québec. La consultation sans précédent lancée par le Premier ministre afin de définir la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du gouvernement illustre aussi la volonté du gouvernement de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour un meilleur épanouissement de la jeunesse. La Commission-Jeunesse croit qu'il faut saisir cet important momentum pour innover en matière de jeunesse et adopter un plan d'action qui saura concerter services existants et nouveaux vers les mêmes objectifs. La Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec doit donc tirer pleinement profit du fait que la responsabilité ministérielle du dossier de la jeunesse relève directement du Premier ministre.

Congrès-Jeunes 2005 : 10 priorités pour la jeunesse

Lors du 23^e Congrès-Jeunes du PLQ¹, les jeunes libéraux seront appelés à choisir 10 priorités sur lesquelles ils désirent voir le gouvernement travailler d'ici le prochain rendez-vous électoral. Ce Congrès aura lieu les 5, 6 et 7 août 2005 à l'Université de Sherbrooke et traitera d'une multitude de sujets regroupés sous les thèmes de l'Éducation, du Développement durable et du Développement social. Plusieurs de ces priorités étant susceptibles d'être touchées et de pouvoir être réalisées par la Stratégie d'action jeunesse, la Commission-Jeunesse publiera par la suite un addendum à ce mémoire.

¹ www.congresjeunes.com

Recommandations

La jeunesse québécoise a besoin d'actions concrètes et positives. Voici donc comment la Commission-Jeunesse propose d'orienter la prochaine Stratégie d'action jeunesse. Nous n'avons pas la prétention d'avoir la solution à tout, mais nous sommes convaincus qu'il s'agit de propositions concrètes, positives et réalisables à l'avantage du Québec. Inspirées de nos solides convictions à l'égard des valeurs de libertés individuelles, de justice sociale, de démocratie et d'ouverture d'esprit, vous retrouverez dans cette section les positions en matière de jeunesse des jeunes libéraux du Québec.

1. Améliorer le soutien offert aux jeunes

a. Favoriser le renforcement des liens générationnels

Gouverner pour les générations futures

Afin de renforcer les liens intergénérationnels, il importe que le gouvernement du Québec continue de gouverner en ayant à l'esprit la génération montante. Le Forum des générations aura permis de mettre en lumière cet objectif de même que les deux principaux défis auxquels le Québec est confronté. Avec le vieillissement de la population et un taux de dénatalité préoccupant, le Québec est confronté au défi démographique. Avec des services tels la santé et l'éducation, qui coûtent de plus en plus chers, des impôts plus élevés que la moyenne canadienne ainsi que la problématique du déséquilibre fiscal, les finances publiques du Québec seront aussi soumises à un important défi. Les jeunes du Québec sont conscients de ces deux défis. Ils savent cependant que le gouvernement devra avoir une vision et des actions basées sur la jeunesse pour les relever.

Les jeunes du Québec ne veulent plus d'un gouvernement sans vision pour les générations futures. Pendant trop longtemps, les gouvernements précédents ont géré le Québec au jour le jour. C'est le cas notamment des derniers gouvernements du Parti québécois qui ont laissé à la dérive le développement du secteur hydro-électrique et qui ont géré la forêt québécoise d'une façon aussi désastreuse qu'avec les finances

publiques. Ce gouvernement avait aussi coupé massivement en Éducation et en Santé. Une des conséquences directes de l'absence de vision de ce gouvernement a été d'avoir mis à la retraite massivement des médecins et des infirmières tout en limitant les admissions dans les facultés de médecine et de sciences infirmières. Les jeunes sont donc privés, à court terme, d'un accès à cette profession ainsi que d'une diminution de la qualité de leur formation. À plus long terme, ils sont même privés de soins de santé partout en région. Les jeunes du Québec veulent donc un gouvernement responsable qui gouverne avec équité pour toutes les générations, et non d'un gouvernement occupé à préparer un obscur projet. Les jeunes du Québec ont besoin d'un gouvernement qui va leur donner des outils pour la vie.

La Stratégie d'action jeunesse devrait transcender l'action gouvernementale et faire de l'équité intergénérationnelle sa prémisse de base. Chaque décision du gouvernement devrait tenir compte de l'avenir des jeunes.

Développer, respecter et faire connaître le Plan de développement durable

Avec l'adoption du Plan de développement durable du Québec, le gouvernement a fait un pas de géant vers l'accomplissement de l'équité entre les générations. Ce plan affirme l'engagement du gouvernement envers le développement durable, à l'instar d'un nombre croissant de gouvernements, d'organisations et d'entreprises qui conjuguent dans leur pratique la protection de l'environnement, le progrès social et le développement économique en vue d'une meilleure qualité de vie.² Ces orientations gouvernementales proviennent du programme électoral du Parti libéral du Québec en matière d'Environnement³. L'engagement du PLQ d'adopter un Plan vert pour le Québec est clairement en lien avec les priorités d'actions politiques en matière de jeunesse⁴. Ces orientations sont très porteuses comme l'a démontré la vaste tournée de

² <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/index.htm>

³ *Pour un environnement sain et un développement durable : Priorités d'actions politiques en matière d'environnement*, Parti libéral du Québec, Mars 2003, <http://www.plq.org/doc/programme/environnement.pdf>

⁴ *Des outils pour la vie, Priorités d'actions politiques pour les jeunes du Québec*, Parti libéral du Québec, Mars 2003, p.27, <http://www.plq.org/doc/programme/jeunesse.pdf>

consultation menée par le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de prendre le pouls de la population à ce sujet.

Le projet de loi sur le développement durable est maintenant déposé à l'Assemblée nationale et fera l'objet d'une commission parlementaire⁵. Il contient plusieurs principes qui sont partagés par les jeunes du Québec. L'étude des notes explicatives nous apprend que :

« Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Le projet de loi prévoit la nomination d'un vérificateur général adjoint, qui porte le titre de commissaire au développement durable, pour assister le vérificateur général dans l'exercice de ses fonctions relatives à la vérification en matière de développement durable.

Le projet de loi prévoit de plus la création du Fonds vert affecté au financement de mesures ou d'activités que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut réaliser dans le cadre de ses fonctions. Ce fonds vise notamment à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre au ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'octroyer un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Enfin, le projet de loi contient d'autres dispositions modificatrices et de concordance. Il ajoute notamment un nouveau droit dans la section des droits économiques et sociaux de la Charte des droits et libertés de la personne afin d'affirmer le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi.⁶

La préservation de l'Environnement rassemble tous les jeunes quelles que soient leurs convictions. Pendant trop longtemps, des générations montantes ont vu les générations précédentes procéder à un développement qui mettait en péril le développement des générations futures. Afin de favoriser les liens entre les générations, le gouvernement doit adopter la loi sur le développement durable, la faire respecter et s'assurer qu'elle soit connue par l'ensemble de la société. La Stratégie d'action jeunesse constitue un excellent véhicule pour sensibiliser davantage les jeunes aux préoccupations

⁵ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqu.asp?no=797>

⁶ Projet de loi no118, *Loi sur le développement durable*, <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Projets-loi/Publics/05-f118.htm>

environnementales. De simples gestes comme le recyclage ont des répercussions sur l'ensemble de la société et c'est de cette façon qu'il faut convaincre les jeunes de leur importance dans ce domaine. De plus, la mise sur pied d'un Fond devrait permettre de financer des initiatives jeunes en matière de préservation des milieux de vie.

La Stratégie d'action jeunesse devra être étroitement liée à la Stratégie gouvernementale en matière de développement durable.

Favoriser la relève agricole

La question de la relève agricole suscite beaucoup plus de préoccupations qu'on pourrait le croire chez les jeunes du Québec. Bien qu'il s'agisse d'une problématique qui touche surtout les jeunes des régions agricoles, c'est tout le Québec qui est concerné par de tels enjeux. L'industrie agricole est très importante au Québec et il faut ainsi assurer une relève adéquate aux agriculteurs vieillissant. La Stratégie d'action jeunesse devrait tenir compte de cette réalité. Il serait en effet possible de favoriser le renforcement des liens générationnels par des politiques plus axées sur la relève agricole. L'âge moyen des agriculteurs augmentant, la transformation de l'industrie a créé des nouveaux défis pour les jeunes qui veulent exercer cette profession mais ils doivent relever ces défis. La question de la relève suscite donc plusieurs questions. Le ministre de l'Agriculture a donc présenté le premier volet d'une politique jeunesse⁷ au printemps dernier. Cette politique vise l'établissement d'un plus grand nombre de jeunes agriculteurs bien formés ainsi que la survie de leur entreprise. Il faut rendre l'agriculture attrayante pour les jeunes. Il faudra donc agir sur la formation agricole, l'accompagnement, sur l'accès à la propriété, l'information et la recherche.

Afin de faciliter la relève, on pourrait notamment : « Mettre à la disposition des producteurs désirant vendre leur entreprise à des jeunes un programme de garantie hypothécaire assurant au producteur-vendeur, désireux de maintenir une participation dans la ferme familiale, le remboursement intégral de ce capital. Cette mise de fonds du vendeur-prêteur, octroyée au jeune producteur à des conditions avantageuses (taux réduit, souplesse de remboursement de capital, etc.), permettra à ce dernier de

⁷ Politique jeunesse, volet 1, Établissement et relève, MAPAQ, Mars 2005
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Services/politiquejeunesse/>

constituer la mise de fonds requise pour son établissement »⁸. On devrait aussi « mettre en place un programme de formation en entreprise impliquant le jumelage d'un producteur et d'un jeune désirant s'établir ainsi que des modalités de participation à la propriété de l'entreprise. »⁹ Le gouvernement pourrait aussi agir afin de « Faciliter le démarrage d'entreprises de production du terroir, de niche et artisanales par un allègement des règlements tout en s'assurant de la sécurité et de la salubrité des aliments »¹⁰. Quoi qu'il en soit, un gouvernement qui pose des actions pour favoriser la relève agricole s'assure que les liens entre les générations seront toujours les plus forts afin d'assurer la transmission du flambeau.

La Stratégie d'action jeunesse devra être en lien avec la politique jeunesse agricole et permettre d'inciter plus de jeunes à œuvrer dans le milieu.

Rendre public l'impact des projets de lois du gouvernement pour les jeunes

Suite au Sommet du Québec et de la Jeunesse, le gouvernement du Québec est allé de l'avant avec le projet des clauses « impact jeunesse ». Elles doivent indiquer quelles seront les conséquences du projet de loi sur les jeunes. Nous croyons qu'il s'agit d'un acquis très important pour les jeunes du Québec. Dans cet esprit, nous souhaitons pousser encore plus loin ce type d'initiative en rendant public l'impact des projets de lois du gouvernement du Québec pour les jeunes. Il faut ainsi aller de l'avant et s'assurer que les projets de lois d'intérêt public qui touchent les jeunes puissent être connus de la population. Il pourrait s'agir d'un mandat intéressant pour le Conseil permanent de la jeunesse. Le CPJ pourrait être responsable d'un processus où les projets de loi, ainsi que leurs impacts, seraient clairement établis et connus des jeunes.

Le gouvernement du Québec et le Conseil Permanent de la Jeunesse doivent se donner comme mission d'étudier les projets de lois présentés à l'Assemblée nationale afin

⁸ *Des aliments sains de la terre à la table : Priorités d'actions politiques pour le secteur bioalimentaire québécois*, Parti libéral du Québec, Janvier 2003, p.13, <http://www.plq.org/doc/programme/aliments.pdf>

⁹ Id.

¹⁰ Id.

d'analyser leurs impacts sur la jeunesse. Ils devront par la suite s'assurer que les conclusions de ces analyses soient rendues publiques et que la population, surtout les jeunes, du Québec pourra en prendre connaissance. À partir du moment où les effets de l'action gouvernementale chez les jeunes seront connus, il sera possible de la moduler de façon à ce qu'elle resserre et renforce les liens entre les générations. Il s'agit là d'une initiative qui tout en étant à l'avantage des jeunes permettra de renforcer leurs convictions démocratiques à l'égard du processus législatif.

La Stratégie d'action jeunesse devrait permettre de rendre public l'impact des projets de lois du gouvernement chez les jeunes.

b. Assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes

Créer un guichet unique de services gouvernementaux à la jeunesse¹¹

La création d'un guichet unique où les jeunes pourraient retrouver l'ensemble des services du gouvernement qui leur sont destinés permettrait d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services leur étant destinés.

Il serait faux d'affirmer que le gouvernement du Québec n'offre pas de services à la jeunesse. En réalité, l'État québécois est un véritable distributeur de services. Cependant, nous sommes en droit de nous questionner sur la manière dont ceux-ci sont délivrés. En ce qui concerne les services à la jeunesse, le gouvernement semble employer une stratégie qui pourrait être qualifiée d'approche « par silo » ou sectorielle. Par exemple, si vous avez besoin d'aide financière aux études, vous devez faire affaire avec le ministère de l'Éducation, alors que pour l'aide à l'emploi, il faut référer aux Carrefours Jeunesse-Emploi, etc. Le Répertoire des services gouvernementaux à la jeunesse présente lui aussi une multitude de programmes et d'initiatives jeunesse, mais l'application de chacune de ces mesures est cantonnée dans un ministère ou un organisme en particulier. Par exemple, un programme d'aide au développement d'une entreprise culturelle du ministère de la Culture pourrait ne pas être porté à l'attention d'un jeune s'étant adressé au Tourisme ou à son Carrefour Jeunesse-Emploi. Dans un tel cas, cette sectorisation peut avoir pour effet de priver un jeune d'un service qui aurait pu faire la différence dans le succès de son entreprise! Certes, le jeune pourrait s'adonner à une étude complète de tous les programmes du gouvernement. mais combien prendront la peine de se lancer dans une telle aventure? De plus, peu de jeunes semblent connaître le Répertoire des programmes jeunesse du gouvernement du Québec.

Il est donc facile de constater que la mission jeunesse du gouvernement est éparpillée dans plusieurs ministères. Il semble également régner une mauvaise communication entre les différents intervenants. Quel est le résultat de ce type d'approche ? Les jeunes

¹¹ *Une voie pour la jeunesse*, Thématique du Congrès-Jeunes 2003, Commission-Jeunesse du PLQ.

se perdent dans l'administration, et l'accessibilité s'en trouve par conséquent grandement réduite. Une méconnaissance généralisée des services gouvernementaux à la jeunesse ne sert en aucun point l'intérêt des jeunes Québécois. C'est pourquoi nous proposons de regrouper l'ensemble de ces services en un même lieu, afin de les faire connaître et de les rendre plus accessibles. Cela pourrait également permettre de réaliser d'importantes économies d'échelle tout en évitant de nombreux doublons. Bref, la stratégie de services à la jeunesse du gouvernement doit être centrée sur le jeune. Le meilleur choix que les différents acteurs concernés pourront faire est de mettre leurs ressources en commun afin de faciliter l'accès du jeune à tous les services qui sont appropriés à sa situation.

Le fait de regrouper tous ses services pourrait peut-être sembler colossal et irréalisable à première vue. Il ne faut pas voir cette proposition comme créatrice d'un ministère des services à la jeunesse. Il suffit de mettre en place un service gouvernemental qui permettra de référer efficacement et de la façon la plus adéquate les jeunes vers le service approprié et de faire le suivi. C'est ce que le gouvernement du Québec semble d'ailleurs souhaiter faire avec son projet de Service-Québec. Le guichet unique de services à la jeunesse pourrait donc être l'équivalent d'un Service-Québec pour les jeunes. L'inverse nous semble par contre inconcevable : les services à la jeunesse ne peuvent être un simple volet de Service-Québec. Les jeunes ont besoin d'un service davantage à leur image que celui délivré par le fonctionnaire traditionnel. Les jeunes ont besoin d'un endroit pour se retrouver qui leur ressemble.

Le réseau des Carrefours Jeunesse-Emploi (CJE), avec ses 106 succursales, est en contact avec la réalité des jeunes sur tout le territoire du Québec, ce qui en fait un acteur incontournable dans le développement de la jeunesse. Les CJE s'adressent à tous les gens âgés entre 16 et 35 ans. Ceux-ci offrent gratuitement aux jeunes l'accès à différentes ressources afin de les informer, orienter, supporter, conseiller et encourager dans leurs démarches d'intégration en emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. L'approche centrée sur le jeune permet aux CJE de faire leur travail avec une visibilité et une efficacité reconnues de tous. Nous croyons que tous seraient gagnants si le modèle des CJE était utilisé comme élément central de la stratégie de services à la jeunesse. Les acteurs des CJE ont, au fil du temps, développé des réflexes efficaces d'orientation des jeunes parmi les services

gouvernementaux. Cette expertise doit être utilisée pour l'ensemble des services à la jeunesse. Les CJE ont accompli de belles réalisations au cours des dernières années, mais imaginez si un nouveau mandat faisait d'eux des Carrefours Jeunesse à mission élargie! À notre avis, l'utilisation des CJE comme maillon central de la stratégie de services à la jeunesse permettra de consolider ce réseau qui a si bien servi les régions.

Le gouvernement du Québec a le devoir de délivrer les services à la jeunesse de façon responsable : il doit être imputable des résultats. À notre avis, le principe du premier répondant devrait être à la base de la stratégie de services à la jeunesse. Une seule et même personne devrait accompagner celui ou celle qui se présente dans un guichet afin de recevoir des services. Cela assurerait une meilleure coordination des interventions et un meilleur suivi du dossier.

Le Parti libéral du Québec s'est engagé à réaliser un guichet unique de services à la jeunesse¹². La vision du guichet unique qui est décrit ici fût adoptée comme principale résolution par les jeunes libéraux lors du Congrès-Jeunes 2003. Le Chef du PLQ et Premier ministre, monsieur Jean Charest, avait annoncé aux jeunes libéraux, lors de son discours de clôture qu'il partageait cette vision. Le gouvernement du Québec a par la suite inséré la réalisation de cet objectif dans son plan d'action « Briller parmi les meilleurs »¹³.

La Stratégie d'action jeunesse doit donc permettre de revoir la mission de l'ensemble des services gouvernementaux à la jeunesse dans le but de créer un guichet unique de services aux jeunes, visible et efficace.

¹² « L'ensemble des initiatives et services gouvernementaux en matière de jeunesse devront relever d'un guichet unique, de sorte que les jeunes ne se retrouvent pas pris dans un labyrinthe bureaucratique. Le projet libéral fera en sorte que l'accès à l'ensemble des services jeunesse sera concentré dans un seul organisme. Que ce soit sur Internet, par téléphone ou en personne, un jeune n'aura qu'une démarche à faire pour trouver des réponses à ses questions ou pour trouver un appui à ses projets. » *Des outils pour la vie, Priorités d'actions politiques pour les jeunes du Québec*, Parti libéral du Québec, Mars 2003, p.24, <http://www.plq.org/doc/programme/jeunesse.pdf>.

¹³ *Briller parmi les meilleurs*, Gouvernement du Québec, <http://www.briller.gouv.qc.ca>

Revoir et renforcer le rôle du Conseil permanent de la jeunesse et des Forums jeunesse

Le Conseil Permanent de la Jeunesse (CPJ) a fêté ses 15 ans en 2002. Nous croyons qu'il est maintenant temps de revoir sa structure et son mandat afin qu'il puisse refléter plus efficacement la jeunesse d'aujourd'hui. Nous sommes d'avis que les jeunes ne connaissent que très peu, ou pas, le CPJ. Par ailleurs, ceux qui le connaissent savent rarement quelle mission il a exactement. Un organisme ayant le devoir de travailler pour la jeunesse doit être connu de cette dernière. Il faut faire connaître la vertu de cet organisme auprès d'un maximum de jeunes. Des fonds publics considérables sont affectés au fonctionnement du CPJ. Ce dernier a donc le potentiel de constituer un important levier d'action pour la cause de la jeunesse québécoise. Le Conseil Permanent de la Jeunesse se doit d'être davantage branché sur la réalité quotidienne des jeunes et de faire connaître ses mandats et son utilité.

Le gouvernement du Québec devrait par ailleurs exercer davantage de leadership à l'égard du Conseil permanent de la jeunesse. Celui-ci aurait tout intérêt à demander davantage d'avis au Conseil, tel que prévu dans la loi constitutive du CPJ. Ainsi, le CPJ est en mesure de fournir un éclairage très intéressant sur des enjeux qui concernent les jeunes. Il l'a d'ailleurs fait lorsqu'il a publié récemment, à la demande du gouvernement, un avis sur la question de l'accessibilité aux études post-secondaires.

Les « forums jeunesse » qui existent dans chaque région et dont le fonctionnement est financé par le gouvernement du Québec devront aussi faire partie de cette réflexion puisqu'ils assument aussi, dans leur région, un rôle d'organisme conseil en matière de jeunesse. Les deux organisations auraient tout intérêt à collaborer davantage. Il faut étudier sérieusement la possibilité de doter le CPJ d'antennes régionales qui pourraient être constituées par les différents forums jeunesse régionaux.

La Stratégie d'action jeunesse devrait permettre de réviser et de renforcer le rôle du Conseil permanent de la jeunesse, tel que s'y était engagé le PLQ¹⁴.

¹⁴ « Nous croyons qu'il est temps de revoir sa structure et son mandat. Afin que cet organisme puisse mieux refléter la jeunesse d'aujourd'hui. Pour ce faire, nous convierons tous les groupes intéressés à nous présenter leur vision de ce que devrait être cet organisme. », *Des outils pour la vie, Priorités d'actions*

2. Améliorer la santé et le bien-être des jeunes

a. Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie

Inciter les jeunes à mieux manger

Il faut favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie en faisant la promotion de la saine alimentation dans les familles et à l'école en incitant les écoles primaires et secondaires à interdire, par exemple, la vente de nourriture malsaine et de boissons gazeuses à la cafétéria. Depuis quelques années, plusieurs études ont conclu que la bonne forme physique et une saine alimentation aident à prévenir diverses maladies. La prévention doit être un outil de conscientisation permettant aux gens d'avoir de meilleures habitudes de vie. Bien que les saines habitudes d'alimentation débutent à la maison, elles doivent se refléter à l'école. Cette prévention aurait un effet bénéfique net puisque les coûts engendrés dans le système de santé sont inversement proportionnels à la bonne santé de la population. La campagne publicitaire *Vas-y, fais-le pour toi* est une forme de promotion d'une bonne condition physique. L'ajout du nombre d'heures d'enseignement de l'éducation physique au primaire dénote aussi la priorité accordée à la mise en forme chez nos jeunes, dès le jeune âge. De plus, cette prévention pourrait, par ricochet, atténuer cet autre problème que constitue l'obésité. Ainsi, interdire la vente de nourriture malsaine dans les écoles, comme cela a déjà été fait en Ontario, pourrait permettre d'améliorer la santé des jeunes.

La Stratégie d'action jeunesse devrait mettre sur pied une vaste campagne de sensibilisation des jeunes à l'importance de bien manger.

La Stratégie d'action jeunesse devrait viser à interdire complètement la vente de nourriture malsaine et de boissons gazeuses dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec.

S'attaquer à la cigarette

L'usage du tabac est depuis longtemps pointé du doigt comme une des principales causes de maladies pulmonaires et même de décès. Il faut donc que les écoles secondaires et primaires interdisent l'usage de produits du tabac à l'intérieur des limites de leur institution, et ce, tant pour les adultes que pour les élèves. Il faut favoriser le respect de l'actuelle *Loi sur le tabac* et continuer les démarches législatives visant à restreindre le plus possible le droit de fumer en public. Les jeunes doivent être rapidement conscientisés aux impacts néfastes du tabac sur leur santé.

La Stratégie d'action jeunesse devrait viser à renforcer les législations interdisant le tabac, ainsi que les directives à l'intention des écoles. Elle devrait comporter un volet de sensibilisation destiné aux jeunes dans les établissements scolaires.

Lutter contre la drogue

En matière de toxicomanie, il faut agir de façon concertée pour assurer une lutte efficace. La toxicomanie doit être perçue, approchée et solutionnée de façon globale. Il faut agir autant en amont, sur la prévention et la détection de situations potentiellement porteuses de problèmes, qu'en aval sur les dimensions de réinsertion et de réintégration. On ne peut pas se permettre de ne pas mobiliser les agents socio-éducateurs, légaux et politiques afin de mener une lutte concertée contre la toxicomanie.

Il faut aussi prévoir des fonds visant à soutenir, notamment, les initiatives locales ou régionales s'attaquant à la problématique de la consommation de drogue. Finalement, il faudra favoriser l'embauche de travailleurs de milieu dans les écoles secondaires afin qu'ils puissent diriger les jeunes vers les ressources nécessaires.

La Stratégie d'action jeunesse devrait mobiliser tous les intervenants dans une lutte concertée contre la toxicomanie.

La Stratégie d'action jeunesse devrait permettre de financer des projets locaux visant à lutter contre la toxicomanie.

La Stratégie d'action jeunesse devrait favoriser l'embauche de davantage de travailleurs de milieu.

Remettre les jeunes en forme

L'augmentation du nombre d'heures d'enseignement réalisée par le gouvernement libéral permettra aux jeunes de faire davantage d'éducation physique à l'école. Afin de continuer cette lutte contre la sédentarité et l'obésité, il faut développer et rendre obligatoire un véritable programme de remise en forme dans les écoles primaires et secondaires. De plus, il faudra fixer un nombre minimum d'heures à être consacrées à l'éducation physique à l'école.

Devant les changements importants dans les manières qu'ont les jeunes de se divertir, on constate que l'école est le dernier endroit où l'on peut agir efficacement pour que tous les jeunes soient en santé. Les meilleures campagnes de sensibilisation à l'importance de l'activité physique ne réussiront jamais à elles seules à combattre l'appel des jeux vidéo ou de l'ordinateur. En agissant à l'école, on touche tous les jeunes. Les écoles québécoises devront donc devenir les laboratoires de remise en forme des jeunes du Québec, et le remède passe par l'activité physique.

La Stratégie d'action jeunesse devrait comprendre un plan de remise en forme des jeunes de même que l'introduction d'encore davantage d'heures d'éducation physique à l'école.

Produire et diffuser une série télévisée éducative

Notre génération est souvent appelée la génération « passe-partout » puisque notre éducation a été complétée par cette célèbre série télévisée. Produite par le Ministère de l'Éducation du Québec et diffusée à Télé-Québec (anciennement Radio-Québec), cette série faisait la promotion de saines habitudes de vie et d'une multitude d'autres objectifs forts louables. Les jeunes d'aujourd'hui sont plutôt bombardés par une toute une

panoplie de séries étrangères sans aucun but éducatif. L'éducation des jeunes peut-elle être efficacement complétée par ses séries télévisuelles ? Nous ne le croyons pas.

C'est pourquoi la Stratégie d'action jeunesse devrait permettre de produire et de diffuser une série télévisée éducative faisant la promotion des saines habitudes de vie et de bonnes valeurs. Cette série devra cependant être assez intéressante pour susciter l'attention des jeunes puisque le contexte télévisuel n'est plus le même qu'autrefois avec la multiplication des chaînes. Il faudra développer un outil qui ressemble aux jeunes et qu'ils écouteront avec intérêt. C'est le cas par exemple de la populaire série « Watatatow » qui fût diffusée à Radio-Canada pendant plusieurs années. L'objectif poursuivi était l'éducation des jeunes face à une vaste gamme de situations en enseignant certaines valeurs. Nous considérons que cet objectif était pleinement atteint puisque peu de jeunes ont eu l'impression d'écouter cette émission à cette fin.

Le PLQ s'était engagé à faire la promotion de saines habitudes de vie dans le réseau de l'éducation¹⁵. Cette nouvelle série télévisée pourrait donc être au centre de toute une stratégie gouvernementale de promotion des saines habitudes de vie, autant dans les écoles que dans la vie de tous les jours.

La Stratégie d'action jeunesse devrait viser à produire et diffuser une série télévisée éducative faisant la promotion des saines habitudes de vie.

b. Mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société

Augmenter le nombre de travailleurs de milieu

Les jeunes qui éprouvent de la difficulté à s'insérer dans la société sont plus souvent qu'autrement laissés à eux-mêmes puisqu'ils ne savent pas où aller. Il faut donc favoriser l'embauche de travailleurs de milieu dans les écoles secondaires. Ces

¹⁵ *Des outils pour la vie, Priorités d'actions politiques pour les jeunes du Québec*, Parti libéral du Québec, Mars 2003, p.19.

travailleurs seront les acteurs de premier plan pour référer les jeunes en difficultés et s'assurer que leur situation s'améliore.

Développer une véritable politique intégrée de services sociaux à la jeunesse

En matière de services sociaux destinés aux jeunes, le PLQ a pris d'importants engagements¹⁶. Il s'est en effet engagé à développer une véritable politique de services intégrés à la jeunesse comprenant un accès plus facile à la pédopsychiatrie et une meilleure coordination entre les milieux scolaires, les CLSC et les centres jeunesse. La Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec devrait permettre de mettre en place ce réseau.

Afin d'ouvrir la voie à ce réseau de services jeunesse intégré¹⁷, il faudra diminuer le nombre de cas par intervenant, augmenter les ressources allouées aux centres jeunesse afin de diminuer les délais pour l'évaluation et la prise en charge et augmenter les places d'hébergement là où les besoins le commandent. Il sera aussi important d'ajouter des professionnels en intervention psychosociale dans les milieux scolaires pour intervenir de façon préventive auprès des jeunes en difficulté. Il faudra améliorer le soutien aux ressources d'hébergement de type familial, incluant la formation de ceux-ci afin que les jeunes ne soient pas confinés aux hôpitaux ou aux centres jeunesse.

En raison de la vocation des Centres jeunesse, les actions qui y sont posées peuvent parfois s'avérer laborieuses, voire même difficiles. On ne peut pas s'attendre à autre chose d'un milieu où l'on reçoit des jeunes avec de graves problèmes. Le gouvernement doit donc continuer de soutenir le réseau des Centres jeunesse autant sur le plan financier que logistique. Plutôt que de tenter de faire reposer les lacunes dans la stratégie de services aux jeunes en difficultés sur un intervenant, il faut promouvoir une association et une intégration complète. En ce qui concerne les Centres jeunesse, la politique de service devrait permettre de créer des réseaux de médecins experts

¹⁶ Partenaires pour la Santé, Priorités d'actions politiques en Santé, Parti libéral du Québec, Mars 2003, p.61

¹⁷ Partenaires pour la Santé, Priorités d'actions politiques en Santé, Parti libéral du Québec, Mars 2003p.65

pouvant visiter les centres jeunesse et les centres de protection de l'enfance. Bref, il faut assurer aux jeunes qui éprouvent des problèmes sociaux une continuité de services.

La Stratégie d'action jeunesse devrait permettre de développer une véritable politique intégrée de services sociaux à la jeunesse.

Une priorité : réduire le nombre de cas par intervenant

Dans le cadre des engagements en matière de Santé, le PLQ s'est bien engagé à réinvestir « afin d'augmenter le nombre d'intervenants dans les centres jeunesse et de réduire ainsi les délais d'attente. Cet ajout de ressources visera à faire passer le nombre moyen de cas par intervenant de 27 à 16. Le suivi plus intensif qui en découlera permettra de faire des gains d'efficience au chapitre de l'hébergement. » Mais surtout, ces actions permettront de s'assurer d'un meilleur traitement des jeunes et d'une meilleure relation intervenant-jeune. Il est d'une évidence inéluctable que la qualité des services que les jeunes en difficulté reçoivent est directement reliée au nombre de cas dont les intervenants ont la responsabilité. Dans le meilleur des mondes, tous souhaiteraient pouvoir consacrer un intervenant à chaque jeune. Sauf que dans la réalité, il faut être conscient que les intervenants auront toujours un certain nombre de cas à assumer.

Ainsi, l'engagement du Parti libéral du Québec à l'égard de la diminution du nombre de cas par intervenant doit être interprété davantage comme un objectif à atteindre que comme une fin en soi. Nous sommes conscient de la réalité budgétaire et des sommes importantes qui sont investies en Santé et en Services sociaux. Cependant, nous sommes d'avis que le gouvernement doit faire tout ce qui est en son possible pour diminuer au maximum le nombre de cas par intervenant. Tout augmentation de ressources favorisant la réduction du nombre de cas sera bien accueillie.

Des progrès très intéressants ont d'ailleurs été réalisés par le gouvernement libéral depuis son élection.

La Stratégie d'action jeunesse devra permettre de consacrer la réduction du nombre de cas par intervenant dans les Centres jeunesse comme une priorité en matière de services sociaux.

c. Mieux lutter contre le suicide chez les jeunes

Un plan d'action contre le suicide

Le suicide est un fléau social très préoccupant au Québec : nous sommes parmi les provinces comptant le plus haut taux de suicide chez ses habitants. Les chiffres du document de consultation démontrent bien à quel point la situation du suicide chez les jeunes est préoccupante. La situation étant encore plus problématique chez les jeunes contrevenants (4 à 8 fois plus élevé que la moyenne), les autochtones (jusqu'à 6 fois plus élevé que la moyenne) et les homosexuels (6 à 15 fois plus élevé que la moyenne), il est plus que jamais nécessaire d'agir. Plusieurs organismes luttent pour la prévention du suicide. Ces organismes fonctionnent souvent avec un budget très restreint et peu de ressources. Pourtant, une solution à long terme passe par une plus grande implication de ces derniers puisqu'ils sont sur le terrain et connaissent la situation des jeunes. Au-delà de ces organismes, le ministère de la Santé et des Services sociaux est directement concerné par la lutte au suicide. Pensons au travail des CLSC et des centres jeunesse. L'État doit adopter une stratégie d'action qui mobilise un maximum d'intervenants.

Ceux qui sont vulnérables au suicide ont souvent plusieurs autres problèmes qui doivent être traités à temps. L'école aussi doit contribuer à la lutte contre le suicide puisqu'elle est le milieu de vie des jeunes. C'est pourquoi le gouvernement devrait adopter un plan national de lutte au suicide en concertation avec tous les acteurs sociaux qui participent à cette lutte. Surtout, le gouvernement doit déployer toutes les ressources et le financement possible dans cette lutte de tous les instants. D'ailleurs, le gouvernement du Québec a récemment posé des actions importantes dans ce dossier en dévoilant un important plan d'action en santé mentale comportant des pistes intéressantes pour la prévention du suicide. Le Québec n'a pas les moyens et ne veut plus perdre un seul jeune. Il faut faire de la lutte au suicide une priorité.

La Stratégie d'action jeunesse devrait mobiliser tous les acteurs du milieu afin d'adopter un plan de lutte contre le suicide accordant tous les outils et toute l'aide, tant logistique que financière, nécessaire à ceux qui y sont engagés.

3. Favoriser la réussite éducative des jeunes

a. Développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie

Mieux enseigner plus de langues

C'est la Commission-Jeunesse du PLQ qui a proposé l'enseignement de l'anglais dès la 1^{re} année du primaire. Cette langue internationalement parlée sera donc enseignée en 1^{re} année dès l'automne 2006. Les jeunes ont tout intérêt à maîtriser adéquatement cette langue seconde puisqu'elle leur ouvrira des portes dans l'avenir. L'anglais étant omniprésent, un meilleur enseignement de celui-ci permettra aux jeunes d'être mieux connectés sur leur milieu de vie. La Stratégie d'action jeunesse devrait s'assurer que l'anglais soit enseigné de la meilleure façon possible. Il faut aussi s'assurer de la qualité de l'enseignement de l'anglais. Pour ce faire, il serait préférable de revoir les modèles d'enseignement pédagogiques pour ce cours afin, notamment, d'assurer une meilleure transition entre le primaire et le secondaire. Bref, il faut enseigner davantage d'anglais, et ce, le plus tôt possible. Cet apprentissage est tout à fait compatible avec la maîtrise du français comme première langue. Affirmer le contraire serait être fermé d'esprit.

D'ailleurs, dans le contexte mondial actuel, l'apprentissage d'une deuxième langue ne saurait suffire aux jeunes du Québec. Il faut évaluer l'apprentissage d'une troisième langue afin de voir de quelle façon nos jeunes pourront être mieux préparés à affronter tous les défis. De nombreuses écoles, institutions ou organismes offrent déjà des cours, programmes spécialisés ou même des échanges. La Stratégie d'action jeunesse du gouvernement devrait en tenir compte.

La Stratégie d'action jeunesse devrait viser à ce que les jeunes du Québec puissent mieux maîtriser le français, l'anglais, ainsi qu'une troisième langue.

Développer davantage de programme de tutorat

Certains cégeps ont adoptés un programme de tutorat pour des élèves éprouvants des difficultés dans certaines matières. Ces enseignements sont donnés par des étudiants ayant une plus grande facilité dans ces matières. On crédite parfois ce tutorat dans le cadre des cours. Une mesure similaire pourrait donc être explorée au niveau secondaire. Les jeunes pourraient avoir droit à des périodes de récupération donnée par d'autres jeunes. Ceci inciterait peut-être plus de jeunes à recourir à cet aide. Les élèves pourraient se voir créditer leur implication étudiante : tout le monde y gagne. Le Parti libéral du Québec s'était d'ailleurs engagé¹⁸ à mettre sur pied une période d'encadrement en classe pour les devoirs et les leçons au primaire. La formule d'aide aux devoirs adoptée par le gouvernement libéral a ainsi fait ses preuves. C'est maintenant le temps d'en faire profiter un nombre toujours plus important de jeunes.

La Stratégie d'action jeunesse devrait viser à instaurer un maximum de programmes de tutorats dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

b. Mieux prévenir le décrochage scolaire

Augmenter le personnel d'encadrement

Les premiers intervenants auprès des jeunes sont toujours le personnel de l'école, le plus souvent, un professeur. Cependant, toute une gamme de spécialistes doit agir à l'école et être à l'écoute des jeunes. En effet, ceux-ci ont la lourde tâche d'identifier les élèves qui ont des difficultés de toutes sortes. Ensuite, ces derniers doivent les rediriger vers les personnes ressources appropriées. Dès qu'un jeune a un problème, il faut vite l'identifier avant que celui-ci s'amplifie. On ne devient pas décrocheur du jour au

¹⁸ *Des outils pour la vie, Priorités d'actions politiques pour les jeunes du Québec*, Parti libéral du Québec, Mars 2003, p. 16

lendemain. Il y a plusieurs signes précurseurs au décrochage. C'est pourquoi le rôle du personnel d'encadrement est capital. Il s'agit du dernier rempart permettant de raccrocher un jeune en route vers le décrochage. Il faut donc augmenter le personnel qui encadre les jeunes afin de prévenir le décrochage scolaire et donner une chance égale à tous les jeunes. Le Parti libéral du Québec s'était d'ailleurs engagé à augmenter de 20% le personnel d'encadrement¹⁹

La Stratégie d'action jeunesse devrait viser à augmenter le personnel d'encadrement présent dans les écoles du Québec.

Mieux orienter les jeunes

Le Québec a un taux de diplomation post-secondaire assez faible lorsqu'on le compare aux autres pays industrialisés. En effet, seulement 25,7% des Québécois possèdent un baccalauréat²⁰. La moyenne, dans les pays membres de l'OCDE, est de 30,3%²¹. De nos jours, puisque l'éducation post-secondaire et professionnelle est l'antonyme du chômage, le Québec n'a pas les moyens de se priver de diplômés. Or, les statistiques quant au taux de décrochage scolaire sont peu reluisantes. En effet, le taux de décrochage scolaire en 2003 était de 20,2%²². Les résultats académiques ne sont pas la seule cause de ce problème. Il faut aussi regarder le peu de ressources mises à la disposition des décrocheurs pour les orienter dans leur cheminement vers une carrière professionnelle. Les ressources disponibles ne sont plus adaptées aux réalités d'aujourd'hui et elles sont souvent insuffisantes face au nombre d'étudiants. De plus, le réseau de l'éducation québécois offre une multitude d'avenues possibles. Il est donc difficile pour un étudiant de s'y retrouver. En ce sens, il serait important de donner aux élèves un meilleur soutien en matière d'orientation professionnelle au secondaire. Le Parti libéral du Québec s'est engagé à redonner aux conseillers en orientation une meilleure place²³

¹⁹ *Des outils pour la vie, Priorités d'actions politiques pour les jeunes du Québec*, Parti libéral du Québec, Mars 2003, p.12

²⁰ *Supra* note 21, p. 44.

²¹ *Idem.*

²² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *supra* note 13 à la p. 122.

²³ *Id.*, note 19.

Il serait souhaitable, par exemple, de renouveler les techniques et les tests d'orientation. Il faudrait aussi sérieusement envisager la possibilité d'inviter des travailleurs de plusieurs professions variées pour expliquer aux étudiants la teneur de leur profession. Peut-être pourrait-on aussi réserver du temps pour visiter des milieux de travail ou encore développer des formules de mentorat avec des travailleurs ou des retraités. La reconnaissance de stages en milieu de travail et à l'étranger sur le diplôme académique serait aussi une mesure pouvant aider les jeunes à s'orienter et à apprendre ce qu'est la vie en société. Il existe donc une multitude d'avenues à explorer afin d'améliorer l'orientation professionnelle des jeunes.

La Stratégie d'action jeunesse devrait viser à mieux orienter les jeunes en modernisant les techniques d'orientation et en redonnant plus de place aux conseillers en orientations dans les écoles.

Soutenir les projets locaux visant à lutter contre le décrochage

L'école est un pivot pour plusieurs projets. Ainsi, grâce au soutien nécessaire, plusieurs jeunes peuvent s'épanouir dans divers projet sociaux, culturels, environnementaux, etc. Ceux-ci prennent souvent la forme d'activité parascolaire. Outre l'école, des organismes communautaires sont parfois liés à ce type de projet. Ces projets peuvent motiver les jeunes et aider à combattre le décrochage scolaire. Le PLQ s'était engagé à favoriser et à soutenir les initiatives locales visant à combattre le décrochage scolaire.

La Stratégie d'action jeunesse devrait rendre disponible des fonds visant à soutenir des projets de lutte contre le décrochage scolaire

4. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

a. Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail

Baliser le travail des jeunes

De nos jours, plusieurs jeunes étudiants travaillent pour payer leurs études ou pour mettre un peu d'argent de côté. Il va de soi que le temps investi au travail ne peut être consacré aux études, principalement pendant les périodes d'examens, où il est préférable pour les étudiants de se consacrer entièrement à leurs études. Plusieurs employeurs font preuve d'indifférence face à cette situation. De plus, les lois du travail au Québec, notamment la *Loi sur les normes du travail*²⁴, ne reconnaissent pas un statut particulier à l'emploi étudiant. Aucune mesure d'atténuation n'est prévue pour permettre à un étudiant d'obtenir des journées de congé pour mieux se préparer à ses examens. Ce sont les étudiants qui constituent la relève et un échec scolaire causé par un emploi ne bénéficie à personne. De plus, les jeunes devraient mieux connaître leurs droits en matière de relations de travail. Cela leur permettrait d'être mieux outillés face aux employeurs parfois récalcitrants.

Le gouvernement pourrait ainsi mettre en place un code d'éthique en matière de conciliation travail-étude, et s'assurer que les employeurs soient sensibilisés à cette question, par la mise en place d'une campagne d'information concernant la conciliation travail-étude. Il pourrait aussi s'assurer que chaque jeune connaisse ses droits en matière de travail tout en mandatant la Commission des normes du travail d'évaluer la possibilité de créer un volet étudiant dans les normes du travail, notamment afin d'accorder des congés aux étudiants relativement aux périodes d'examens. Il faut aussi sensibiliser les jeunes de moins de 16 ans et les employeurs au sujet des risques d'échecs scolaires liés au travail des étudiants. L'ensemble de ses recommandations avait été endossé par le PLQ aux dernières élections.

²⁴ *Loi sur les normes du travail*, L.R.Q. c. N-1.1.

La Stratégie d'action jeunesse devrait permettre de mieux préparer les jeunes au marché du travail en balisant le travail étudiant.

Favoriser et valoriser la formation professionnelle et technique

Les secteurs professionnels et techniques sont les plus touchés par la pénurie de main-d'œuvre. En effet, plusieurs travailleurs manquent à l'appel dans ces domaines, notamment ceux manuels. Il faut donc encourager et valoriser ce type de formation. Il faut faire valoir qu'il y a un haut taux de placement dans ces domaines et que les salaires, contrairement à ce que certains peuvent penser, sont très alléchants. Le gouvernement doit favoriser et valoriser la formation professionnelle et technique. De plus, pour perfectionner ces formations, il faudrait favoriser l'alternance travail-étude en milieu de travail. Cette alternance pourrait se faire dans le cadre de stages dans leur champ d'étude. Les stages sont très formateurs et ils sont très appréciés des étudiants puisque ceux-ci peuvent mettre en application ce qu'ils ont appris dans leur cours. Cela permet aussi aux employeurs de combler certains postes vacants, faute de main-d'œuvre. Le gouvernement devrait donc favoriser le développement de mode de formation par alternance travail-étude et de stages en entreprise.

La Stratégie d'action jeunesse devrait favoriser et valoriser la formation professionnelle et technique.

La Stratégie d'action jeunesse devait favoriser le développement de davantage de formules travail-étude et de stages en entreprise.

5. Accroître la présence des jeunes dans la société

a. Accroître la présence des jeunes dans le monde

Créer un guichet unique de programmes d'échanges internationaux

Pour une multitude de raisons toutes menées par le courant actuel de mondialisation, de nombreux jeunes tentent l'aventure internationale. Nous croyons qu'un gouvernement au service de la jeunesse doit disposer d'un programme avant-gardiste d'aide aux échanges internationaux. Il existe actuellement un large éventail de programmes du gouvernement du Québec visant à aider les jeunes à effectuer des échanges, voyages, stages ou autres expériences internationales. Les trois principaux étant l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ) et l'Office Québec/Amériques pour la jeunesse (OQAJ). En plus de ces trois principaux acteurs, il existe de nombreuses ententes du gouvernement du Québec avec d'autres États qui incluent un volet d'échanges de personnes. Il faut ajouter à cela les programmes existants au gouvernement fédéral de même que dans les corporations privées.

En Belgique, le gouvernement possède un seul organisme, soit le Bureau International Jeunesse (BIJ). Le BIJ gère à lui seul l'ensemble des programmes d'échanges offerts aux jeunes belges. Cela à l'avantage d'éviter les doublons et les frais de gestion superflus. Au-delà de l'économie administrative, le programme unique permet surtout de mieux servir les jeunes et de leur offrir toute une panoplie d'aventures internationales.

Le gouvernement du Québec devrait donc regrouper tous ces programmes et services internationaux destinés aux jeunes en un seul et unique programme d'échanges. Il faut concentrer les services et s'assurer que ce programme devienne un portail accessible pour tous les jeunes intéressés à vivre une expérience à l'étranger.

Le nouveau portail international des jeunes du Québec ne devra plus se concentrer uniquement sur la France, la Belgique ou les Amériques. Il faut ouvrir aux jeunes du

Québec les portes du monde. Il faudra donc développer un maximum de programmes d'échanges sur tous les continents. Il deviendrait de plus un outil important pour les universités, les cégeps ou organisations de jeunes. Ce guichet devrait permettre d'offrir des informations et du soutien logistique et financier à ceux qui veulent tenter une expérience internationale.

Ce nouvel outil permettra non seulement d'accroître la présence des jeunes québécois à l'extérieur du pays, mais aussi d'accomplir d'autres objectifs de la Stratégie d'action jeunesse, puisque les échanges sont formateurs pour les jeunes en difficulté sociale ou professionnelle. On devrait aussi profiter de cette occasion pour mettre sur pied des mesures visant à aider financièrement les plus démunis à faire des échanges. Un échange international réussi donnera au jeune une ouverture sur le monde et lui permettra de s'accomplir pleinement comme citoyen.

La Stratégie d'action jeunesse devait permettre de mettre en place un guichet unique de programmes d'échanges internationaux.

b. Accroître l'engagement des jeunes dans leur milieu de vie

Reconnaître l'implication étudiante

L'école est un important point de chute où commence l'implication de certains élèves. En effet, plusieurs d'entre eux découvrent des passions en s'impliquant activement dans diverses activités tels le bénévolat et le tutorat. Déjà, certaines institutions scolaires reconnaissent ce type d'implication, que se soit par le biais de certificat où dans le cadre de cours. Malgré tout, plusieurs écoles ne reconnaissent toujours pas cette forme d'implication parascolaire. Le gouvernement devrait donc inciter les différentes institutions scolaires à reconnaître l'implication étudiante. À cette fin, le gouvernement pourrait mettre sur pied une politique visant à uniformiser la reconnaissance de l'implication étudiante. Cette reconnaissance pourrait être faite par une mention spéciale sur le diplôme de l'étudiant.

Lorsqu'un étudiant s'implique dans différentes activités parascolaires, il acquiert une expérience qui ne se retrouve pas dans aucun manuel scolaire. Le gouvernement devrait ainsi mettre sur pied une campagne de sensibilisation destinée à faire connaître aux jeunes les attraits de l'implication. Celle-ci pourrait même être conçue de concert avec les commissions scolaires. Le gouvernement devrait aussi encourager toute initiative locale qui fait la promotion de l'implication des jeunes dans la société.

La Stratégie d'action jeunesse devrait reconnaître l'implication des élèves et chercher à la stimuler, notamment par une campagne de sensibilisation, en reconnaissant par une mention spéciale sur le diplôme l'implication d'un étudiant et en élaborant une politique de reconnaissance de l'implication étudiante visant à baliser cette reconnaissance dans les institutions scolaires.

c. Favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région

Développer une Stratégie de lutte contre l'exode des jeunes propres à chaque région

Les jeunes quittent de plus en plus les régions éloignées et ils emportent avec eux leur dynamisme. Le gouvernement du Québec devrait développer, de concert avec les acteurs jeunesse régionaux et la Conférence régionale des élus, une véritable stratégie de lutte contre l'exode des jeunes propres à chaque région. Ces stratégies devraient en outre considérer que l'emploi, la qualité de vie et la disponibilité de services constituent la clef de voûte de l'établissement de jeunes en région.

Mettre en place des incitatifs fiscaux ou monétaires favorisant l'établissement de jeunes en région

Tel qu'il s'était engagé à le faire, le gouvernement du Québec a instauré de tels incitatifs dans son premier budget. Ainsi, il a doublé le Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail, celui-ci pouvant maintenant atteindre jusqu'à 375 \$ par semaine. Il permettra aux employeurs des régions ressources d'offrir davantage de stages aux étudiants. Pour inciter les nouveaux diplômés des niveaux professionnel, collégial et universitaire à

acquérir leur première expérience de travail en région, le gouvernement a créé un Crédit d'impôt remboursable destiné aux nouveaux diplômés pouvant atteindre 8 000 \$.

Bien que ces crédits d'impôts ne puissent à eux seuls régler toute la problématique de la pénurie de jeunes en région, ils peuvent, à tout le moins, constituer le coup de pouce supplémentaire nécessaire à la décision d'un jeune de revenir s'établir ou non en région.

La Stratégie d'action jeunesse devrait prévoir un maximum d'incitatifs fiscaux ou financiers pour le retour des jeunes en région et elle devrait s'assurer de faire connaître aux jeunes ces avantages.

Rendre disponible pour les communautés régionales un fond régionalisé permettant de mettre sur pied des projets régionaux favorisant l'établissement de jeunes en région.

Des sommes importantes ont été investies pour le déploiement des fonds régionaux d'investissements jeunesse prévus à la précédente politique jeunesse. Ces fonds ont notamment permis aux communautés régionales de réaliser des projets adaptés à leur réalité favorisant l'établissement de jeunes en région.

Il est important que la prochaine Stratégie d'action jeunesse comporte la mise sur pied de fonds régionaux. La gestion de ces fonds régionaux pourrait être confiée à un conseil d'administration composé de représentants de tous les milieux de la communauté régionale, ce qui permettrait d'assurer une diversité de projets de même qu'une meilleure promotion de cet important outil. Par la même occasion, l'opportunité serait offerte aux partenaires privés et communautaires de s'associer au financement du fonds, permettant ainsi un accès à davantage de fonds pour les jeunes. Quoi qu'il en soit, les jeunes des régions ont besoin d'un levier financier qui leur est spécifiquement dédié afin de réaliser leurs projets.

La Stratégie d'action jeunesse devrait rendre disponible aux communautés régionales des fonds visant à soutenir des projets qui favorisent le retour des jeunes en région.

Conclusion

La Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec devrait :

Sensibiliser les jeunes à avoir des saines habitudes de vie

Que ce soit en matière de toxicomanie, de décrochage scolaire, de santé, de travail ou d'alimentation ou encore à propos de chacun des thèmes traités par cette consultation, les jeunes du Québec doivent être sensibilisés à l'acquisition de saines habitudes de vie. Le gouvernement a un rôle à y jouer, non pas parce que les parents et le milieu familial n'en sont pas capable, mais plutôt parce que la vie en société est rendue à ce point complexe qu'un complément d'information permettra aux jeunes de mieux vivre au Québec.

Créer un guichet unique de services à la jeunesse

La création d'un guichet unique permettra de rendre tous les services disponibles de façon efficace. C'est ce que les jeunes du Québec ont besoin. Le bon service, au bon moment, délivré de la bonne façon. Devant la multitude de services offerts pour une multitude de besoins, le guichet unique se révèle être la meilleure façon de rapprocher les services des jeunes et d'offrir une meilleure continuité de service. Il faut doter le Québec d'un gouvernement au service de sa jeunesse.

Créer un fonds permanent afin de financer des projets pour les jeunes

Les jeunes et ceux qui les aident à mieux vivre et à s'épanouir ont besoin de fonds pour financer leurs projets. Les leviers financiers de la précédente stratégie d'action jeunesse tels le Fonds jeunesse Québec et les Fonds régionaux d'investissement jeunesse ont donné de bons résultats. Il est essentiel que la jeunesse dispose d'un levier d'action financier de façon permanente. Celui-ci pourrait très bien être régionalisé puisque les communautés locales sont les mieux placées pour choisir les projets qui conviennent à leur réalité.

Permettre aux jeunes de prendre leur place parmi les meilleures sociétés

La Stratégie d'action jeunesse devra nous bâtir un Québec où les jeunes pourront s'épanouir, où ils auront facilement accès à des services de qualité, où ceux qui sont en difficulté seront accompagnés. Bref, un Québec où la jeunesse aura les moyens de toutes ses ambitions.